

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

COMITE TECHNIQUE SPECIALISE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA  
COMMUNICATION ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION (CTS-CTIC)

2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE, ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE

20-24 NOVEMBRE 2017

AU/STC-CICT-2/MIN/Decl.(2)

DECLARATION D'ADDIS-ABEBA 2017  
CTS-CTIC-2

## DECLARATION D'ADDIS-ABEBA 2017 CTS-CTIC-2

### PREAMBULE

**Nous, les Ministres responsables** de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication (CTIC) et des Services Postaux, réunis à l'occasion de notre deuxième session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Communication et les Technologies de l'Information et de la Communication (**CTS-CTIC-2**) à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Ethiopie), les 23 et 24 novembre 2017, précédée de la session des experts tenue du 20 au 22 novembre 2017;

**Guidés par** l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA);

**Rappelant** les Décisions de la Conférence *Assembly / AU / Dec.227 (XII)* et *Assembly / AU / Dec.365 (XIVI)* adoptées respectivement en janvier 2009 et en juillet 2011 sur la configuration des comités techniques spécialisés (CTS) et les modalités de leur mise en œuvre ;

**Ayant présente à l'esprit** la Déclaration *Assembly / AU / Decl.1 (XIV)* adoptée par la quatorzième session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur les Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique, leurs défis et perspectives pour le développement, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en février 2010;

**Considérant** la Déclaration *Assembly / AU / Decl.2 (XVIII)* adoptée par la dix-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), en janvier 2012, sur le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;

**Rappelant la Décision** *EX.CL/Dec.900(XXVIII)* de la vingt-sixième session de la Conférence de janvier 2016 sur les activités des comités techniques spécialisés, y compris la tenue de la première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Communication et les Technologies de l'Information et de la Communication (**CTS-CTIC- 1**) tenue à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Éthiopie) les 3 et 4 septembre 2015;

**Considérant** la Décision *Doc. EX.CL/205 (VII)* de la cinquième session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue en juillet 2005 à Syrte (Libye) sur la création d'une chaîne panafricaine de radio et de télévision;

**Rappelant** la Décision du Conseil exécutif de l'UA (*Assembly / AU / 11 (XIV)*) adoptée en juillet 2010 dans laquelle les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine ont lancé un appel à l'harmonisation et à la gestion efficace des radiofréquences aux niveaux national et régional

**Notant** que, la situation actuelle des sous-secteurs de la communication et des TIC en Afrique reste confrontée à de nombreux défis, malgré les progrès très significatifs réalisés

dans certains domaines, en particulier le paysage médiatique africain, les télécommunications / TIC et les services postaux;

**Réaffirmant** que le projet sur la numérisation constitue une occasion essentielle et la plus grande pour l'Afrique de s'adapter aux changements fondamentaux du monde au XXIème siècle, et que, si elle est judicieusement exploitée et intégrée, la numérisation pourrait être le catalyseur de la réalisation des programmes nationaux de développement, des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs de développement de l'Agenda 2030 des Nations Unies ; et qu'à cette fin, la numérisation en tant que telle, doit recevoir la plus haute priorité ;

**Réaffirmant en outre** que la communication et les TIC s'avèrent essentielles au développement et à la compétitivité économique de l'Afrique et dans le processus de réalisation de la Vision de l'Union africaine et des objectifs de l'Agenda 2063;

**Notant en outre** que la communication et les TIC, y compris la cybersécurité et les questions afférentes à la gouvernance de l'Internet, représentent une opportunité pour développer une société de l'information et améliorer les moyens appropriés de rattraper le reste du monde développé dans maints domaines du développement humain et socioéconomique en Afrique ;

**Considérant** que l'Afrique doit disposer de sa propre voix pour s'adresser au monde, raconter sa propre histoire fondée sur sa propre perception et avec ses propres mots;

**Prenant note** du rapport de la session des experts tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 20 au 22 novembre 2017 ;

**Après avoir élu** le Bureau du CTS-CTIC-2 composé comme suit :

<b>AFRIQUE DE L'EST</b>	
<b>Ethiopie</b>	Présidence du Bureau
<b>AFRIQUE CENTRALE</b>	
<b>Congo</b>	1 <sup>ère</sup> Vice-présidence du Bureau
<b>AFRIQUE DU NORD</b>	
<b>Tunisie</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-présidence du Bureau
<b>AFRIQUE AUSTRALE</b>	
<b>Afrique du Sud</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-présidence du Bureau
<b>AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
<b>Ghana</b>	Rapporteur du Bureau

#### **PRENONS L'ENGAGEMENT:**

1. **DE CONTINUER** de promouvoir la mise en œuvre des décisions et des déclarations antérieures adoptées par la Conférence de l'Union africaine, le Conseil exécutif et la Conférence des Ministres responsables de la Communication et des Technologies de l'information et de la Communication, en particulier celles relatives

aux questions et domaines suivants :

- la cybersécurité, la lutte contre la cybercriminalité et la protection des données personnelles;
  - l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) et / ou l'équipe d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique (CSIRT);
  - l'appropriation de *DotAfrica* et de son utilisation par les États membres, les Africains ainsi que les entreprises africaines;
  - le Plan d'action pour le développement durable du secteur postal en Afrique, notamment la mise en œuvre de projets sur les systèmes d'adressage et des codes postaux, la connectivité et l'électrification des bureaux de poste dans les zones rurales, l'inclusion financière des populations à faible revenu et le développement du commerce électronique en Afrique;
  - la Stratégie de l'Union africaine (UA) pour la communication et le plaidoyer;
  - la campagne pour la promotion de l'image de marque de l'UA et la visibilité des symboles et de l'image de l'UA au niveau national;
  - le Livre des records africains
  - l'Agenda 2063 et son plan de communication;
  - la création du Réseau des journalistes pour la paix et la sécurité en Afrique (NetPeace) ;
  - Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA);
  - Le soutien à la l'Organisation régionale africaine de communication par satellite (RASCOM) ;
  - Le système africain d'échange Internet (AXIS);
  - L'utilisation harmonisée du dividende numérique;
  - La coopération avec les secteurs du transport et de l'énergie respectivement dans les domaines des conduits et des infrastructures alternatives des TIC ;
  - Le développement du Contenu local africain ;
  - La gouvernance de l'Internet;
  - La coopération avec le secteur privé africain pour la mobilisation de ressources pour les secteurs de la communication et des TIC ;
2. **D'OEUVRER** de concert à l'adoption d'une position commune et de politiques harmonisées sur l'utilisation de ressources communes rares, telles que les positions orbitales le spectre des fréquences, les systèmes de noms de domaine et le développement de l'économie et de l'innovation numériques en Afrique;
  3. **DE COLLABORER** avec les parties prenantes africaines et internationales concernées sur la gouvernance de l'Internet, la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité;
  4. **D'ENCOURAGER** les partenaires du développement à continuer de soutenir le développement du secteur postal dans le dessein de réaliser l'inclusion sociale, financière et numérique effective des populations des zones reculées et rurales;

**DECIDONS PAR LA PRESENTE DE CE QUI SUI:**

5. **D'OEUVRER** en collaboration avec la CUA à la mise en œuvre et l'appropriation de la Stratégie de l'UA sur la communication et le plaidoyer, ainsi que dans le cadre de la campagne pour la promotion de l'image de marque de l'UA;
6. **DE FAIRE LE POINT** sur les dispositions de la Convention de Malabo, de la Convention de Budapest et des Directives sur la sécurité des infrastructures de l'Internet pour l'Afrique élaborées en vue de promouvoir un cyberspace africain plus sécurisé ;
7. **D'ADOPTER** les plans de canalisation proposés pour les dividendes numériques (DN) et utiliser dans toute la mesure du possible les «Directives sur l'utilisation harmonisée des dividendes numériques» de la CUA ;
8. **DE TIRER PARTI** des dividendes numériques pour consolider le marché des TIC en Afrique à travers des économies d'échelle et la promotion de la prestation de nouveaux services TIC et numériques à des coûts abordables ;
9. **DE PROMOUVOIR** l'utilisation de l'éventail des dividendes numériques aux fins d'améliorer et d'accroître la pénétration du haut débit en Afrique et de favoriser leur accès aux zones rurales et aux populations mal desservies à travers le continent ;
10. **DE PRENDRE NOTE** avec satisfaction de la Déclaration d'Alger sur la gouvernance de l'Internet et de féliciter l'Algérie pour ses efforts et son engagement de promouvoir la gouvernance de l'Internet et des politiques relatives à l'Internet sur le continent ;
11. **D'ACCELERER** la mise en place de leurs forums sur la gouvernance de l'Internet (FGI) au niveau national, d'engager des ressources techniques et financières pour faciliter et renforcer la création des FGI aux niveaux national et régional, et de soutenir l'Organisation du FGI africain en tant que plate-forme continentale multipartite pour parvenir à des positions communes sur les questions de gouvernance de l'Internet (GI)
12. **DE NOUS ENGAGER** à veiller à l'institutionnalisation et au financement du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet en tant que conférence annuelle clé offrant aux Africains l'occasion de discuter du développement de l'Internet sur le continent ;
13. **DE METTRE EN PLACE** et de promouvoir une académie de l'Union africaine sur la Gouvernance de l'Internet (GI) dans le dessein de renforcer les capacités en matière de GI, en particulier chez les jeunes ;
14. **D'ACCUEILLIR FAVORABLEMENT** la délégation du nom de domaine *dotAfrica*, qui représente l'identité numérique de l'Afrique et un exemple de réussite d'Africains

d'horizons tous azimuts travaillant de concert pour atteindre un objectif commun ;

15. **DE DESIGNER** des points focaux pour la liste de noms de réservés (LNR) de *dotAfrica* et de participer activement à la campagne de sensibilisation baptisée *DotAfrica Road Show* en cours sur le continent, et de commencer à utiliser les noms de domaine de *dotAfrica*;
16. **D'ENCOURAGER** les partenaires au développement à continuer de soutenir le développement du secteur postal afin d'assurer une inclusion sociale et numérique effective des populations des zones reculées et rurales;
17. **DE PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES POUR LE RACHAT** de la liste de noms réservés aux gouvernements (LNRG) conformément à la politique sur la LNRG;
18. **DE CONTRIBUER** à l'élaboration du plan d'action pour l'utilisation de l'infrastructure satellitaire et au sol du Réseau électronique panafricain (PAeN) de télé-enseignement et de télémédecine reçu du Gouvernement indien au nom des États membres de l'UA faisant partie de ce réseau;
19. **D'ACCUEILLIR FAVORABLEMENT** l'initiative visant à développer une approche intégrée pour permettre aux zones rurales et éloignées d'avoir accès aux infrastructures et aux services de base;
20. **D'EXHORTER** tous les États membres participant au projet pilote sur l'électrification et la connectivité des bureaux de poste en Afrique à honorer leur engagement en vue de la mise en œuvre réussie du projet, pris lors de la première session ordinaire du CTS-CTIC, et d'inviter tous les autres gouvernements africains intéressés à intégrer le projet dans leurs plans de développement nationaux et à explorer de multiples sources de financement de cet important projet visant à tirer parti des réseaux postaux pour promouvoir le développement socio-économique en Afrique ;
21. **DE RECONNAITRE** les contributions des journalistes à la réalisation de l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 et **de veiller à l'institutionnalisation** des Prix Panafricains des Médias pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les contributions des journalistes qui attirent l'attention sur les questions de développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 et de veiller à l'institutionnalisation des Prix africains des Médias pour la promotion de l'Agenda 2063 ;
22. **DE RATIFIER**, d'intégrer au niveau national et de mettre en œuvre les instruments régionaux et internationaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes dans les médias.
23. **D'ACCORDER** la priorité, dans le cadre des programmes nationaux de financement des institutions publiques, au financement des institutions de recherche qui font la promotion des questions afférentes à la problématique du genre

**DECIDONS EGALEMENT DE DEMANDER AUX ETATS MEMBRES:**

**D'envisager** l'utilisation de la solution de RASCOM dans la mise en œuvre des politiques et projets nationaux, régionaux et continentaux de développement des TIC;

et

24.

a) **DE PARTICIPER ET DE CONTRIBUER** à la mise en œuvre du projet de « L'Initiative sur la politique et la réglementation de l'Afrique numérique (PRIDA)» visant à renforcer les capacités des États membres en matière de gouvernance de l'Internet et de construction de plateformes numériques pour le développement et l'harmonisation des cadres politiques, juridiques et réglementaires et pour la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des décisions des organes de l'UA ; et

b) **DE DESIGNER** des points focaux nationaux pour soutenir la CUA dans la mise en œuvre de ce projet;

**25.D'ADOPTER** l'Aide-mémoire sur l'Afrique en tant qu'outil éducatif visant à renforcer leurs connaissances et leur fierté de l'Afrique;

**26. DE FOURNIR** les ressources financières appropriées pour la poursuite du fonctionnement du réseau PAeN, l'un des projets-phares de l'Agenda 63 de l'UA;

**DEMANDONS A LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

**27. DE POURSUIVRE** ses efforts de renforcement des capacités en communication, plus spécialement dans la mise en place progressive des équipements de communication modernes qui faciliteront la production et dans la diffusion de produits de communication de normes internationales ainsi que dans le niveau d'embauchage judicieux pour accélérer la mise en œuvre et la production d'une nouvelle stratégie d'information et de communication 2018-2022

**28. DE SOUMETTRE** à l'approbation de l'Assemblée des utilisateurs de PAEN et au bureau du CTS-CICT-2, une proposition de projet sur l'utilisation de cette infrastructure pour les services de base par satellite, dont notamment la télé-éducation et de nouveaux services, la télévision panafricaine d'éducation de masse pour le développement des talents et du contenu (DIY TV), les communications diplomatiques (VVIP) et les structures de gouvernance en charge de la gestion de la nouvelle phase du PAeN;

**29. D'ENTREPRENDRE** les réformes nécessaires pour adopter la cybersécurité en tant que projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine;

30. **D'ASSURER** le suivi des processus de signature et de ratification par les États membres de la Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles et **AFFECTER** des ressources appropriées à la mise en œuvre de programmes complets de cybersécurité, y compris l'assistance pour permettre aux États membres de l'UA d'adopter des stratégies et législations cybernétiques et de créer CIRT / CERT;
31. **DE CONSTITUER** un Comité de collaboration et de coordination de la cybersécurité en Afrique (ACS3C) pour donner des avis consultatifs à la CUA et aux décideurs sur les stratégies cybernétiques; **D'ÉLABORER** des directives sur la protection des données personnelles; **D'ORGANISER** une conférence annuelle de l'UA sur la cybersécurité en collaboration avec l'industrie et les universités et **D'INSTITUER** un mois dédié à la sensibilisation à la cybersécurité au niveau continental.
32. **D'ÉLABORER** en collaboration avec l'APCN un plan d'action et mobiliser des ressources pour mettre en œuvre des projets sur la cybersécurité;
33. **D'ACCELERER** la création de la fondation Dot Africa pour soutenir:
- a) le renforcement des capacités dans le secteur de l'Internet ;
  - b) les registres des noms de domaines nationaux de premier niveau (ccTLD) des États membres ;
  - c) le développement des bureaux d'enregistrement africains ;
  - d) La création du contenu africain et du contenu panafricain ;
  - e) Les projets panafricains dans les domaines des TIC et de l'Internet ;
34. **DE CONTINUER** de soutenir RASCOM et **ENVISAGER** de devenir un membre indépendant du conseil d'administration de RASCOM
35. **DE CRÉER** en collaboration avec l'UAT un forum à l'instar d'une conférence annuelle comme étant une mesure fondamentale pour discuter et élaborer une politique commune en matière de spectre en Afrique;
36. **DE PRÉPARER** un document de stratégie pour débloquer l'accès des zones rurales et isolées aux infrastructures de base en Afrique et inviter les partenaires, notamment les communautés économiques régionales (CER), la BAD et la CEA à soutenir cette initiative.
37. **D'ÉLABORER** en collaboration avec les CER, des directives continentales sur la participation et la représentation des femmes dans les médias et des lignes directrices continentales sur l'éducation et la formation en journalisme qui mettent l'accent sur le programme de développement et les spécialisations sectorielles dans les curricula académiques ;

38. **DE TRAVAILLER** en collaboration avec les CER et les principales parties prenantes sur les programmes de renforcement des capacités pour faciliter l'accès des femmes à la formation en journalisme et en TIC et bâtir des institutions de médias publiques crédibles et durables aussi bien au niveau national qu'au niveau des centres de médias communautaires ;
39. **D'OEUVRER** en collaboration avec le Gouvernement de la Tunisie et les partenaires à la mise en œuvre du projet Centre d'Excellence ;
40. **DE MOBILISER** des ressources pour vulgariser le cadre stratégique de l'Agenda 2063 en dotant la Direction de l'information et de la communication des capacités nécessaires ;
41. **DE COLLABORER** avec les médias publics et de les utiliser comme des ambassadeurs de l'image de marque de l'UA pour promouvoir les activités de l'UA et l'Agenda 2063 et organiser une session annuelle à l'occasion de laquelle les Etats membres auront l'occasion de présenter des communications sur leurs activités nationales respectives.

**Fait à Addis-Abeba, Ethiopie, le 24 novembre 2017**

**Les Ministres**